

BGer 6B 761/2018 vom 28. September 2018

Bundesgericht, 2018-09-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_761_2018

FR: TF 6B 761/2018 du 28 septembre 2018

IT: TF 6B 761/2018 del 28 settembre 2018

Regeste

Retrait d'opposition (ordonnance pénale) | Procédure pénale

Erwägungen

E. 1

Par acte du 2 août 2018, X. _____ forme un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt cité sous rubrique. Il conclut, avec suite de frais et dépens, à l'annulation de l'arrêt entrepris et à la récusation du juge cantonal A. _____. Il requiert, par ailleurs, le bénéfice de l'assistance judiciaire par acte du 11 août 2018.

E. 2

Dans son écriture, à l'instar de nombreux autres recours adressés au Tribunal fédéral, le recourant conteste l'impartialité d'un juge cantonal motif pris de son appartenance au B. _____, qui aurait été fondé dans le but d'escroquer la famille X. _____ et devrait ainsi être qualifié d'" organisation criminelle ". Le Tribunal fédéral a déjà répondu à diverses reprises au recourant sur ce point (v. p. ex.: arrêts 1B_78/2018 et 1B_82/2018 du 3 mai 2018) et souligné à l'adresse du recourant, le caractère procédurier et abusif de tels développements (v. arrêt 5D_123/2018 du 13 juillet 2018, consid. 4 et les références citées). Il suffit d'y renvoyer.

E. 3

Vu ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable en application de l' art. 108 al. 1 let . c LTF. En l'absence de chances de succès des conclusions du recours, l'assistance judiciaire doit être refusée (art. 64 al. 1 LTF). Les frais judiciaires, arrêtés à 500 fr., sont mis à la charge du recourant (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF). Le recourant est informé que toute nouvelle écriture du même genre dans cette affaire, notamment une demande de révision abusive, sera classée sans réponse. De surcroît, le recourant est expressément avisé que le Tribunal fédéral se réserve la faculté de classer sans réponse tout écriture ultérieure de même nature, portant sur la récusation sans fondement du juge A. _____.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.